



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Ré
Mo
b***22131009***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**25 OCT. 2022**Greffe
Pour le GreffierN° d'entreprise : **0644 445 531**

Nom

(en entier) : **PLURILINGUA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Boly 6 - 5522 Falaën***Rue de Grambloux 10
5002 St Servais***Objet de l'acte : Déménagement siège social et nouveau gérant**

En date du 08 octobre 2022, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue au siège de la société. Toutes les parts étaient représentées et tous les associés étaient présents.

Extrait du PV de l'AG extraordinaire :

Délibération des points à l'ordre du jour :

1. DEMENAGEMENT SIEGE SOCIAL

Il a été décidé à l'unanimité de déménager le siège social de l'entreprise à l'adresse suivante : Boly 6 à 5522 Falaën.

2. NOMINATION GERANT :

La nomination de Monsieur Thibault Léonard en tant que gérant et administrateur délégué à la gestion journalière des activités de l'entreprise a été votée à l'unanimité.

Ces décisions prennent effet immédiatement.

Mariana GONZALEZ ESCALLON, gérante

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).